

Association Foncière Autorisée de Crolles (AFA)
Espace Andréa Vincent
Chemin de la falaise
38920 CROLLES

L'AFA a son adresse mail : afa.crolles@gmail.com

| | | |
|---------------------------------|--------------|------------|
| MAIRIE DE CROLLES | | |
| COURRIER ARRIVE LE | | |
| ORIGINAL POUR SUITE A DONNER | 25 OCT. 2017 | COPIES |
| ST | | n° 12 gues |
| ANNOTATIONS | | |

À Crolles, le 23 octobre 2017

Objet : Invitation à la réunion du syndicat de l'AFA

Madame, Monsieur,

Nous vous invitons à la prochaine réunion du Syndicat de l'AFA de Crolles qui se déroulera le :

LUNDI 6 NOVEMBRE 2017
DE 20H À 22H
À LA MAIRIE DE CROLLES (SALLE DE RÉUNION)

ORDRE DU JOUR :

20H-22H : RÉUNION DU SYNDICAT

- ↳ Objectifs et fonctionnement du comité syndical
- ↳ Modalités de communication des activités de l'AFA aux propriétaires
- ↳ Réflexion sur la mise en place de plans de gestion : identification des secteurs prioritaires à réhabiliter et des actions à mener
- ↳ Calendrier de travail

22H : VERRE DE L'AMITIÉ

Comptant sur votre participation, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

La Présidente

Nelly GROS pour la commune de Crolles

AFA de Crolles

Compte rendu de la 1ère réunion du comité syndical du 5 octobre 2017

Etaient présents :

Jean-Louis REBUFFET, Alain SALOMON, Martine LUNARDI, François DREVET, Bernard SESTIER, Philippe GRATIEN, Nelly GROS (mairie), Amandine CHALVIN (mairie), Yann AURENSAN (mairie), Hervé WEISBROD (Chambre d'Agriculture), Carole BRUNET (Chambre d'Agriculture)

Excusés :

Clément DREVET, Frédéric LANCON, Marie-Noëlle JACQUEMOND

A l'ordre du jour :

- 1/ Rappel de la composition du syndicat
- 2/ Rappel du fonctionnement et du rôle du syndicat
- 3/ Elections du Président, du trésorier et du secrétaire
- 4/ Mise en place des plans de gestion
- 5/ Prochaines échéances
- 6/ L'animation de l'AFA

1/ Rappel de la composition du syndicat

Voir diaporama Chambre d'Agriculture

2/ Rappel du fonctionnement et du rôle du syndicat

Voir diaporama Chambre d'Agriculture

Rappel des statuts de l'AFA et notamment de ceux prévoyant les élections du bureau du syndicat. Pour les élections du bureau, la moitié des membres du comité syndical doit être présente (quorum). La Chambre d'Agriculture rappelle que si un membre du comité syndical élu au bureau n'est plus propriétaire d'un terrain dans l'AFA il doit démissionner du "bureau" (président, secrétaire, trésorier et leurs adjoints).

8 propriétaires sur 13 étant présents, l'élection du bureau peut être réalisée ce jour.

6/ L'animation de l'AFA

Avant de procéder aux élections du bureau, les propriétaires souhaitent s'enquérir de si une animation sera prévue pour accompagner l'AFA et réaliser les formalités administratives telles que les demandes de subvention, les demandes d'autorisation de défrichage, etc.

La Mairie rappelle que bien que l'AFA ne soit pas une association municipale mais bien une assemblée des propriétaires, elle a soutenu depuis de nombreuses années ce projet et souhaite qu'il aboutisse dans la mise en œuvre d'actions visant à la reconquête de friches et à la valorisation du foncier agricole concerné. Pour cela, l'équipe municipale a validé son soutien par le biais du financement d'un accompagnement. Elle a missionné la Chambre d'Agriculture pour réaliser ce travail d'animation. Une convention lie la Chambre d'Agriculture et la Mairie pour l'année 2018. Cette convention pourra être reconduite en fonction des besoins émis par l'AFA.

3/ Elections du Président, du trésorier et du secrétaire

La Chambre d'Agriculture procède au recueil des candidatures des propriétaires au bureau. Elle précise que Frédéric LANCON, excusé pour cette réunion, est candidat au bureau quelque soit le poste.

Liste des candidatures :

- Frédéric LANCON
- François DREVET
- Mairie de Crolles
- Alain SALOMON
- Philippe GRATIEN

Débat autour du poste de présidence de l'association : les propriétaires présents souhaiteraient que la Mairie assure le poste de Président pour au moins le temps de la mise en place des plans de gestion de l'AFA, et ceci en co-présidence avec un propriétaire privé.

Proposition de composition du bureau :

Président : Mairie de Crolles

Vice-président : Philippe GRATIEN

Trésorier : Frédéric LANCON

Trésorier adjoint : Alain SALOMON

Secrétaire : François DREVET

L'élection du bureau est soumise au vote par les propriétaires présents (8 propriétaires présents sur les 13 membres du syndicat : le quorum est atteint) :

- 8 voix POUR
- 0 ABSTENTION
- 0 voix CONTRE

Le bureau ainsi composé est donc élu ce jour.

Il rappelle que le bureau se réunira toujours en présence de tous les autres membres du comité syndical.

4/ Mise en place des plans de gestion

Non traité, à prévoir lors de la prochaine réunion. Il s'agit effectivement du premier travail à mener par le syndicat, car indispensable à la priorisation des actions.

5/ Prochaines échéances

La prochaine réunion du comité syndical se tiendra le **lundi 6 novembre 2017 de 20h à 22h** (le lieu exact sera précisé ultérieurement). Il sera notamment discuté de la mise en place de plans de gestion et des formalités administratives à réaliser pour le démarrage de l'AFA.

Autres points abordés en réunion :

- **Financement de l'AFA** : selon la Mairie, il serait pertinent d'étudier la possibilité de réaliser des demandes de subventions pour :
 - aider au démarrage de l'AFA
 - lancer des premières actions identifiées comme prioritaires par le comité syndical : subvention FEADER dans le cadre de la stratégie foncière du Grésivaudan – prochaine échéance mars 2018

- **Mise à jour des listings de propriétaires** : une des missions de la Chambre d'Agriculture consistera à mettre à jour régulièrement les listings de propriétaires en :
 - retrouvant les propriétaires non identifiés (retour de courrier)
 - suivant les transactions foncières réalisées sur les coteaux (lien avec la SAFER, Stéphane DOIGNIN)
 - accompagnant la mairie vers la procédure « bien vacants et sans maitres » dans le cas où le propriétaire d'une parcelle ne peut être retrouvé (propriétaire décédé et sans succession)

- **Fonctionnement administratif** : le syndicat prend les décisions, sous forme de délibérations. Toutes les délibérations doivent être transmises à la DDT, ainsi que le compte-rendu de l'AG (travail de la Chambre d'Agriculture)

- **Installations agricoles** : la Mairie et la Chambre d'Agriculture rappellent qu'installer des porteurs de projets agricoles n'est pas un objectif final de l'AFA. L'objectif principal de l'AFA consiste à remettre en valeur une partie des coteaux et leur redonner une valeur économique. Cela peut s'inscrire soit dans le confortement d'exploitations existantes, soit dans des projets nouveaux. Mais quoiqu'il en soit, tout porteur de projet agricole sera rencontré par le comité syndical une fois le projet agricole de l'AFA formalisé. Certains propriétaires insistent sur la nécessité de s'interroger sur la viabilité économique dans le cas des projets d'installation avant toute décision, ce qui rentre totalement dans les compétences de la chambre d'agriculture.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été abordés et en l'absence de nouvelles questions, la séance est levée à 21h autour du verre de l'amitié à la santé de cette nouvelle association.

